

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 07 avril 2017

Président : Monsieur VANRYSEL Jean-Marie

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Monsieur DELCAMPE Guy qui donne pouvoir à Monsieur MARCELLOT Claude et Monsieur ALUSSE Jérôme.

A été élu Secrétaire de séance : Madame BEURIER Christelle

La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RICHOMME Etienne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur VANRYSEL Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant

I. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2016		Dépenses	recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	192 020.44	302 317.85	110 297,41
	Résultats antérieurs reportés	/	206 487.99	206 487.99
	Intégration CCAS		+ 2 042,25	+ 2 042,25
	Résultats à affecter	/	/	+ 318 827,65
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	343 345.34	116 608.61	- 226 736.73
	Solde antérieur reporté		85 530.43	85 530.43
	Solde Global d'Exécution	/	/	- 141 206.30
Restes à réaliser	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement			
Résultats cumulés 2016 (y compris les restes à réaliser)		535 365,78	712 987,13	177 621,35

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'Instruction Comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 07 avril 2017, le compte administratif 2016, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 318 827,65 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de – 141 206,30 €,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016, s'élevant à la somme de 00,00 €, entraînant un besoin de financement s'élevant 141 206,30 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 201 460,00 €

DECIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2017, le résultat comme suit :

- Report en investissement		
	(Ligne 002 en dépenses)	<u>141 206,30 €</u>
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	141 206,30 €
- Report en section de fonctionnement		
	(Ligne 002 en recettes)	<u>177 621.35 €</u>

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets Primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

SUBVENTIONS 2017

BENEFICIAIRE	MONTANT 2015	MONTANT 2016
<p><u>FC MORGENDOIS</u></p> <p>Contre : DESINDE Gilles</p> <p>MARCELLOT Claude est contre le montant : aurait souhaité allouer 300.00 €</p> <p>Pour : Nathalie DUTRONQUAY, GAVAND Cyril, LACOUR Karine, BINIAUX Jean-Philippe, Etienne RICHOMME, Vincent RICHOMME, Christelle BEURIER, Jean-Marie VANRYSEL et DELCAMPE Guy, BIROST Moïse, CASNIN Edwige</p>	200.00	200.00
<p><u>CLUB AÏDE</u> (Pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	200.00	200.00
<p><u>ECOLE ELEMENTAIRE SAUVAGE</u> (25 €/élèves)</p> <p>Pour : 12+1 pouvoir</p>	925.00	00.00
<p><u>ECOLE MATERNELLE SAUVAGE</u> (25 €/élèves)</p> <p>Pour : 12 + 1 pouvoir</p>	700.00	00.00
<p><u>Club Champenois des Ornithologues Amateurs</u></p> <p>Pour : 12 + 1 pouvoir</p>	200.00	200.00
<p><u>AFLC</u></p> <p>Pour : 12 + 1 pouvoir</p>	700.00	900.00
<p><u>AMIS DE L'ORGUE</u> (pour : 12+ 1 pouvoir)</p>	150.00	150.00
<p><u>PISTE</u> (pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	400.00	0.00
<p><u>Collège Anglure</u> (voyages) (pour : 12 + 2 pouvoir)</p>	375.00	375.00
<p><u>SOS ROMILLY CHIENS</u> (pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	430.00	430.00
<p><u>FNACA</u> (pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	70.00	70.00
<p><u>MONDEMENT 14</u> (pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	50.00	50.00
<p><u>Amicale des Chasseurs et Propriétaires de Clesles</u></p> <p>Pour : 11 + 1 pouvoir</p> <p>Abstention : Moïse BIROST</p>		200.00
<p><u>AMICALE DES POMPIERS</u> (Pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	800.00	800.00
<p><u>Lycée de Sézanne</u> (pour : 12 + 1 pouvoir)</p>	100.00	100.00

TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal,

Avant de voter le Budget primitif 2017, le conseil Municipal doit fixer le taux des 4 taxes locales, afin d'inscrire le produit attendu au compte 7311, chapitre 73.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de fixer les taux, comme suit :

❖ Taxe d'habitation	8,83 %
❖ Foncier bâti	10,28 %
❖ Foncier non bâti	15,58 %
❖ CFE	9,69 %

La somme de 104 296,00 € (produit attendu) sera inscrite au BP 2017

AP/AC

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets de :

- Mise aux normes Accessibilité des ERP
- Rénovation salles Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **Décide** : -

- De voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la mise aux normes ERP de la Mairie et la rénovation des salles Associatives détaillées ci-après :

Montant global de l'AP :

- Mise aux normes Accessibilité des ERP Mairie	100 000,00 €
- Rénovations salles Communales	200 000,00 €

CP 2017: 200 000,00 €

CP 2018: 100 000,00 €

- Que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention de l'État :	24 911,00 €
- Subvention Conseil Général :	30 294,00 €
- Subvention Région	20 000,00 €
- Part communale :	224 795,00 €

2. **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2017**

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	443 025,00 €
Section d'investissement	384 954,00 €

TOUR DE TABLE

Gilles DESINDE demande pourquoi le bus de Romilly s'arrête sur la Place au lieu de s'arrêter à l'arrêt de bus ???

Qui sera responsable en cas d'accident ??

Christelle BEURIER pose la question pour l'organisation de la fête patronale : sono le samedi soir et accordéoniste le dimanche : la Commune prendra en charge les deux.

Cyril GAVAND soulève la question des inondations dans le bois qui sont récurrentes : peut-on espérer que quelque chose soit fait afin d'éviter ce phénomène ??

Rien n'est envisageable....

Moustiques ?? Le traitement a commencé depuis le 06 avril 2017.

Claude MARCELLOT demande à ce que les bois soient entretenus : un broyage annuel ou une fois tous les deux ans serait à prévoir.

ONF : le dossier leur a été donné pour étude.

Etienne RICHOMME informe les membres que les ouvertures de plis ont eu lieu pour le marché de travaux de la Mairie et des salles Associatives : l'architecte viendra présenter la synthèse de ce marché devant le Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

